

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 31 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 23 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie du Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 27 juillet 2020.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Etait absente donnant pouvoir : Mme WOZNIAK Séverine donnant pouvoir à Mme DOLO Anne-Marie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	14	1	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis BOUTE à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2020.07.31 – 17 – COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 2020.07.13 – 10 DU 13 JUILLET 2020

- Proposition de nouvelles nominations pour intégrer le Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales
- Définition de l'organisation pour l'instruction des dossiers d'aide sociale
- Présentation du projet de Charte des valeurs communes et de confidentialité

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Compte-tenu de l'urgence à réunir le Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales car des dossiers lui doivent être soumis, le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14

POUVOIR : 01

VOTANTS : 15

ABSTENTION : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 14

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- émet un avis favorable pour ajouter ce dossier à l'ordre du jour.

Le Maire rappelle la délibération N° 2020.07.13 – 10 du 13 juillet 2020 désignant 6 Membres élus et 1 membre nommé pour intégrer le Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales. Il ajoute qu'il a reçu des réponses d'administrés qui acceptent de faire partie de cette instance en leur qualité de membres représentants des Associations.

Les personnes suivantes ont accepté la proposition de nomination : Mme DAVID Frédérique, Mme DENIS Josiane, Mme LALYCAN Claudine, Mr LE NET Jean-Michel et Mme SUREL Monique. Mme NORMAND Michelle avait déjà été nommée le 13 juillet 2020.

Il propose de les nommer dans ce Comité.

Vu l'article L 2143-2 du CGCT,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée les membres du Conseil Municipal.

Il suggère que soit reconduite la précédente organisation relative à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale à savoir que le Conseil Municipal pourrait donner délégation au Maire ou à la Première Adjointe en charge de l'action sociale pour instruire les dossiers d'aide sociale après avis du Comité Consultatif chaque fois qu'il sera nécessaire de le saisir, à charge au Maire d'en rendre compte à la séance de Conseil Municipal. Les autres affaires relatives à l'action sociale pourraient être soumises pour avis au Comité Consultatif et décision du Conseil Municipal.

Il présente ensuite le projet de Charte des valeurs communes et de confidentialité à l'égard du Comité Consultatif et des Membres du Conseil Municipal afin de garantir le secret professionnel lié à l'instruction des dossiers relatifs à l'action sociale.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 14	POUVOIR : 01	VOTANTS : 15
ABSTENTION : 1	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 14	MAJORITE ABSOLUE : 08	
POUR : 14	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de procéder à la désignation des Membres nommés au sein du Comité Consultatif charges des affaires sociales par un vote à main levée.
- décide de nommer les membres suivants dans le Comité Consultatif chargé des affaires sociales :

Membres nommés	6 membres nommés représentants des Associations	Frédérique DAVID Josiane DENIS Claudine LALYCAN Jean-Michel LE NET Michelle NORMAND Monique SUREL
----------------	--	--

- valide la proposition d'organisation faite par le Maire
- valide la Charte des valeurs communes et de confidentialité. Celle-ci sera signée des Membres du Conseil Municipal et des Membres du Comité Consultatif Communal chargé des affaires sociales et un exemplaire leur sera remis ensuite.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



